



FICHE D'AUTOCAPITALISATION

01

E VIO

ш

VICTIM

E M M E S

G

PROJET AGIR ENSEMBLE POUR LA DEFENSE DES DROITS DES MINORITES ET DES GROUPES VULNERABLES



D'UN CADRE DE CONCERTATION

POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES VEUVES DANS LA LUTTE POUR LEURS DROITS.

LE CONTEXTE

Les veuves en général et celles du Département de Brazzaville en particulier, qu'elles aient été mariées ou en union libre subissent, après la mort de leur conjoint, différents types de pratiques dégradantes.

Alors que des lois en faveur de la protection des veuves existent et devraient être mise en œuvre inconditionnellement, ces dernières sont obligées de " se laisser maltraiter sans dire un mot, " au nom des us et coutumes, ou parfois pour la protection de leur progéniture.

Ce cadre de concertation a été mis en place pour briser ce silence et permettre à ses femmes marginalisées d'améliorer leur situation en participant aux réunions et en revandiquant elles mêmes leurs droits auprès des pouvoirs publics reprsésentés au sein du cadre de concertation.

Grâce à ce dispositif, les veuves peuvent dialoguer directement avec les pouvoirs publics, pour une meilleure prise en compte de leurs revandications.

LES PRINCIPAUX ACTEURS

13 acteurs impliqués et engagés par la question des maltraitances faites aux veuves dont 06 femmes font partie de cette instance.



"Moi-même veuf, je suis vraiment surpris d'entendre de telles pratiques encouragées dans les familles, surtout celle qui contraint la veuve à se livrer au premier venu, ou à se laisser conduire vers une personne préparée et rémunérée pour la circonstance afin d'accomplir un acte sexuel non désiré dans le but d'opérer une séparation totale avec l'esprit du défunt, pour se délivrer contre le soit disant botutu ou le lufwakasi. Je marque mon accord avec la démarche du projet, et je le dis avec véhémence. " BOUBOUTOU Gabriel, Chef du quartier 107 (Kinsoundi)

- 05 représentants des arrondissements cibles ;
- . 01 chef de quartier :
- 02 membres veuves représentantes du groupe vulnérable ;
- 01 représentant du Sénat ;
- 01 représentant du Ministère de la Promotion de la Femme ;
- 01 membres de l' ONDV&OC;
- 02 membres de l'Association Chrétienne des Veuves du Congo (ACVC).



LA DEMARCHE

Ce cadre de concertation, instrument de réflexion, d'analyse et de travail sur lequel ces initiateurs se sont appuyés pour mener à bien le projet a été mis en oeuvre dans le cadre du microprojet « Sauvons la veuve contre les pratiques ancestrales dégradantes » découlant du projet Agir ensemble pour la défense des droits des minorités et groupes vulnérables lancé par le Programme Concerté Pluri-Acteurs Congo.

Le choix des acteurs

Pour choisir les acteurs, les étapes suivantes ont été réalisées :

- L'envoi de courriers aux administrateurs maires des 5 arrondissements concernés pour la désignent des représentants;
- Le tri des cadres et les leaders d'opinions qui se sont manifestés lors des descentes réalisées dans les quartiers;
- L'identification des veuves membres de l'ACVC : faisant partie des 33 veuves leaders.

L'organisation des rencontres

5 jours avant chaque rencontre, les membres recevaient par mail et par courriers physiques une invitation ainsi que les termes de références, l'ordre du jour et les documents de travails. Lors de la rencontre les points étaient examinés conformement à l'ordre du jour, les documents de travail étaient corrigés et aménégé spuis adoptés. À chaque rencontre un reporter d'image été convié, pour une meilleure visibilité et un meilleur archivage.

Activités menées

- Suivi réguliers des activités du projet ;
- Mise en place des stratégies de sensibilisation pour l'atteinte de cibles ;
- Facilitation des rencontres avec certains pouvoirs publics et influenceurs;
- Mise en place des stratégies de collecte de signatures des pétitions ;
- Validation du synopsis pour la réalisation d'un documentaire sur les pratiques dégradantes subies par les veuves.

LES RESULTATS OBTENUS

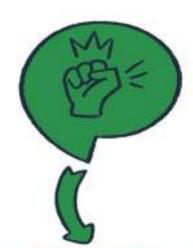
- 5523 personnes sensibilisées sur la problématiques des veuves ;
- 1597 signatures collectées pour les pétitions et le plaidoyer, y compris en milieu universitaire et auprès de notables et pouvoirs publics;
- 2 soumissions de projets d'autonomisation de veuves ;
- 3 dossiers de pétitions de plaidoyer élaborés au lieu d'un seul prévu;
- 5 veuves accompagnées, écoutées et suivies en consultation psychosomatique;
- 1 documentaire sur les pratiques dégradantes réalisé et amélioré avec les veuves elles -mêmes comme actrices ;
- 5 dossiers de plaintes constitués, dont 4 en instance de Justice et 1 dossier de pension de retraite ayant trouvé une solution.





Ce qui est louable avec le microprojet dont nous avons été bénéficiaires, ce sont certains avantages que nous avons éus. A titre d'exemple : Une prise en charge juridique et judiciaire a été engagée pour certaines veuves qui ont des contentieux au niveau de la justice. En dehors de cela, nous avons pu réaliser un documentaire fiction sur les traitements humiliants et dégradants que subissent les veuves.

Le collectif des veuves leaders









FORCES

Disponibilité et expertise des membres dans leurs domaines respectifs



Insuffisance de fonds alloués directement aux activités du cadre de concertation

OPPORTUNITES

Diversité du portefeuille relationnel des membres

MENACES

Arrêt des activités

LES LEÇONS TIRÉES

- Le cadre de concertation doit comporter autant que possible les différents types acteurs concernés par la problématique pour une meilleure implication : bénéficiaires, pouvoirs publics, leaders communautaires, etc :
- Sa configuration doit tenir compte de différentes sensibilités, niveaux d'instructions et pouvoirs de décisions et du genre;
- Le fonctionnement d'un cadre de concertation nécessite un minimum de budget pour faciliter le déplacement des membres et éventuellement offrir un rafraichissement;
- Chaque membre du cadre de concertation a quelque chose à apporter. La cohésion des membres est un élément essentiel pour l'atteinte des objectifs, la contribution de tous et l'humilité des « sachants », les capacités d'animation de « l'animateur » permettent d'y arriver;
- Une bonne connaissance du projet, de ses objectifs, ses activités, mais aussi de ses difficultés et ses limites par l'ensemble des membres est nécessaire pour favoriser l'appropriation; Cepandant des limites doivent être imposées pour éviter une « récupération » ou un double portage du projet;
- L'efficacité d'un cadre de concertation sera maximisé s'il est mis en place dans les premiers mois de la mise en œuvre du projet;
- Il est important que les connaissances juridiques sur le thème du projet soient partagées ou mise à disposition de tous les membres du projet pour niveler les savoirs et améliorer les capacités d'agir de chacun.

LES RECOMMANDATIONS



- Mettre en place un règlement intérieur, régissant les missions du Cadre de Concertation, dans la gestion du projet;
- · S'assurer de la présence des différents acteurs concernés par la problématique ;
- Veiller à la participation active de tous les membres en s'assurant de mettre au centre les bénéficiaires directement concernées ils ne doivent pas être étouffés ou instrumentalisés;
- Ne pas hésiter à intégrer des membres possédant des savoirs ou compétences en lien direct avec la problématique (cas des psychologues, sociologue, en ce qui nous concerne);
- Communiquer largement sur le projet activités, difficultés, sans donner prise sur les aspects financiers et les décisions qui relève des partenaires institutionnels et financiers;
- Mettre à la disposition des membres (ou solliciter d'eux) les documents pouvant favoriser la compréhension de la problématique : lois, arrêtés, rapports d'activités;
- Tenir des réunions régulières pour niveler le niveau d'information et harmoniser les réflexions.



LES BAILLEURS















Contacts de l'association

Brazzaville

+242 06 666 53 70

ondvoc18@gmail.com

4





02

EUNES MARGINAI

∞

FANT

FICHE D'AUTOCAPITALISATION

PROJET AGIR ENSEMBLE POUR LA DEFENSE DES DROITS DES MINORITES ET DES GROUPES VULNERABLES



ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ARTISANS DESCOLARISÉS

DANS LA VALORISATION DE LEURS DROITS

LE CONTEXTE

Dans les villes de Pointe Noire et Dolisie, les jeunes artisans déscolarisés sont victimes de la marginalisation et de la stigmatisation dans leur milieu de vie. Ils ne jouissent pas d'un travail décent, et vivent dans la précarité.

Alors que des textes en faveur de la protection des artisans existent, et devraient être appliqués inconditionnellement, On assiste quotidiennement à une violation de leurs droits économiques, sociaux et culturels (DESC), souvent en « toute impunité. »

Ce projet a été mis en œuvre pour accompagner les jeunes artisans à leur autonomisation, en suscitant leur implication, afin de leur doter des outils qui leur permettront d'avoir des aptitudes et compétences nécessaires pour défendre leurs droits, et en même temps solliciter l'engagement des autorités politico administratives, judicaires et traditionnelles à respecter et appliquer les textes relatifs à ces derniers.

LES PRINCIPAUX ACTEURS

LLes acteurs clés ayant participé à ce projet sont :

- Les artisans et les organisations professionnelles des artisans de Pointe-Noire et Dolisie ;
- Les organisations de la société civile de Pointe-Noire et Dolisie ;
- Les chefs de quartiers (607, 315 et 316) de Pointe-Noire et Dolisie ;
- Les agents des directions départementales (DD) de Pointe-Noire et Dolisie (DD jeunesse, DD Artisanat, DD ANA, DD droits humains);
- Les chambres de commerce de Pointe-Noire et Dolisie.



Eu égard aux revandications des artisans, le Direteur Départemental de l' Agence Nationale de l'Artisanat (ANA) a pris une note de service qui demande aux artisans de ne plus recevoir les agents de sa tutelle sans ordre de mission. Cette note qui a été affichée au siège de l'OSC AJID a égalemment étét ventilée auprès des artisans.

LA DEMARCHE

Pour le volet administratif

- Mise en place de l'équipe de projet ;
- Elaboration du chronogramme et du budget trimestriel ;
- Elaboration des TDRS des activités à réaliser ;
- Lancement des lettres d'information /invitations ;
- Organisation des réunions des cadres de concertation pour la validation ;
- Elaboration des rapports d'activités et financiers.

Pour les missions de supervision

- Organisation des réunions préparatoires et bilan avec la partenaire ;
- Séances de travail avec l'animateur du PCPA, Organisation d'ateliers et des réunions avec les parties prenantes et bénéficiaires.

Pour l'accompagnement des bénéficiaires

- La majorité des artisans étant constituée des jeunes filles et garçons déscolarisés qui sont des couches sociales de la société les plus exposées aux violations de droits, une attention particulière est accordée à leur accompagnement. Information, animation, lobbying, plaidoyer, mise en réseau ;
- L'information, l'éducation/ formation et la sensibilistion sur les droits économiques, sociaux et culturels à tous les niveaux pour l'éveil des consciences de droit et le changement positif des comportements ;
- La création et l'animation d'espaces de concertation multi-acteurs, d'échange et de communication interactive entre les différents intervenants et les acteurs dans une dynamique de complémentarité et de renforcement mutuel pour l'exigence et la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels ;
- Le plaidoyer et le lobbying visant le respect des droits économiques, sociaux et culturels des artisans ;
- La consolidation et l'articulation du dialogue et de la collaboration entre la société civile et les pouvoirs publics.

Grandes Activités réalisées

- Elaboration du recueil des extraits des textes nationaux et internationaux sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) ;
- Organisation d'une caravane de sensibilisation des jeunes et anciens artisans sur la notion des DESC, les taxes et impôts justes, accès à la sécurité sociale et vulgarisation des textes nationaux et internationaux ;
- Organisation des ateliers de formation de formateurs sur les principes et la mise en œuvre de l'approche basée sur les droits et sur les droits économiques sociaux, et culturels, puis celles des jeunes artisans sur leurs droits ;
- Sessions de formation et coaching sur l'entrepreneuriat (gestion, business plan, financement, etc);
- Organisation des ateliers de renforcement des capacités et d'un cycle de formation sur la dynamique associative, réseautage, gestion des alliances, planification stratégique, programmation et évaluation interne (OSC, OPA, Jeunes artisans);
- Organisation des ateliers d'information et de sensibilisation des débiteurs d'obligations sur les DESC des artisans ;
- Organisation des ateliers de concertation et de recueil des engagements des débiteurs d'obligations sur l'application des textes relatifs aux DESC des artisans ;
- Mise en place et Organisation des réunions des cadres et espace de concertation multi-acteurs (PP-OSC-OPA et artisans) pour mieux les impliquer dans la mise en œuvre et l'appropriation du projet.

LES RESULTATS OBTENUS

- 93 jeunes artisans déscolarisés âgés de 18-30ans formés par les OSC avec les FAP du PCPA Congo exerçant dans l'artisanat ont été sensibilisés sur les DESC
- 40 OSC travaillant pour les jeunes déscolarisés et les OPA développent leur complémentarité sur les droits économiques, sociaux et culturels
- 65 autorités politico administratives, judiciaires et traditionnelles ont été sensibilisées
- 40 signatures d'autorités político administratives, judiciaires et traditionnelles touchées par le plaidoyer ont été collectées pour témoigner de leur engagement dans l'exécution et l'application des textes relatifs au DESC des artisans
- 2 espaces de concertation pérennes ont été mis en place pour la promotion et la défense des droits des artisans
- plus de 20 séances de formation, 40 OSC et OPA et quelques 108 artisans formés.



« Les DESC, c'est une matière que nous ne maîtrisions pas, les formations que nous avons reçues ont été très utiles pour nous. Nous sommes devenus de véritables formateurs en la matière, notre expertise est maintenant reconnue. Le PAJDESC se termine, mais nous allons poursuivre cet effort et continuer à former nos artisans. C'est une bonne chose qu'AJID nous ait impliqués. Nous pouvons maintenant prendre le relai. » M. MAMPOUYA, assistant au GIAC

LES FORCES & FAIBLESSES





FORCES

- Forte mobilisation des acteurs impliqués
- Bonne connaissance de la problématique des enfants et jeunes marginalisés par les porteurs du projet
- Insuffisance de fonds
- Taux élevé d'analphabètes chez les artisans
- Courte durée de la mise en œuvre du projet
- indisponibilité des femmes



OPPORTUNITES

 Les OSC et OPA formées ont décidé d'aller plus loin, en pérenisant les activités des comités DESC



MENACES

- Non représentativité des artisans de sexe feminin
- Non realisation de la totalité des activités prévues dans le temps imparti

LES LEÇONS TIRÉES

- Le partenariat entre l'AJID et l'AADJFM, deux associations basées dans deux territoires différents a offert un maillage d'acteurs importants. En effet l'ancrage de chaque Association dans son territoire l'a rendu responsable de la mobilisation des artisans, des OPA et des OSC, et des autorités politico-administratives, judiciaires et traditionnelles ;
- La tenue plus régulière des réunions, et le maintien d'un processus permanent d'information permanente, a permis d'améliorer le fonctionnement institutionnel des OSC du Consortium;
- les OSC et les OPA formées pour devenir à leur tour formateurs ont décidé d'aller plus loin, de s'organiser de manière plus formelle afin de poursuivre cet effort de vulgarisation, de l'étendre mais également de porter la voix des artisans, de capter et de relayer leurs doléances, de défendre activement leurs droits et d'en exiger le respect ;
- Cette volonté de mobilisation et de changement social qui s'est trouvée d'emblée au cœur du projet a permis de contribuer à accroître la crédibilité et le professionnalisme des OSC du Consortium et a créer des comités perennes ;
- L'approche adoptée (approche par les droits) a permis l'éveil des consciences des artisans a également eu des effets directs, pratiques et concrets sur les conditions de vie et de travail de ces derniers, sur le développement de leurs activités et des revenus qu'ils en tirent ;
- Les membres du consortium tirent également profit des formations à l'endroit du groupe vulnérable bénéficiaire, et peuvent ainsi renforcer leurs compétences en ce qui nous concerne il s'est agit du Plaidoyer, l'Approche basée par les droits, de la gestion d'entreprises, de la planification, du réseautage, de la gestion des alliances, de la capitalisation, et de la dynamique associative.



« Nous sommes trois à avoir été initialement formés. La formation sur les droits nous a vraiment édifiés, nous avons pris conscience de notre responsabilité mais aussi de notre capacité à nous les artisans de peser sur le débat public, d'interpeller les autorités et de défendre nos droits. Nous avons relayé ce message à d'autres collègues artisans. De trois, nous sommes passés à 10 membres lors de la création du comité en Mai 2019. Aujourd'hui nous sommes près d'une vingtaine des membres. Le président du comité DESC de Pointe Noire

LES RECOMMANDATIONS

- Rallonger la durée de la mise en œuvre du projet ;
- Mieux évaluer les actions à mener afin d'établir un budget prévisionnel mieux adaptée à la situtation

LES PARTENAIRES TECHNIQUES & FINANCIERS















Contacts de l'association
Pointe Noire
+242 06 666 39 04
ajid_pn@yahoo.fr





FICHE D'AUTOCAPITALISATION

03

VIVAN

ONNE

oc

PROJET AGIR ENSEMBLE POUR LA DEFENSE DES DROITS DES MINORITES ET DES GROUPES VULNERABLES



ORGANISATIONS
DESPERSONNES
HANDICAPES

DU NIARI EN VUE DE DEFENDRE LEURS DROITS

LE CONTEXTE

Après une étude documentaire réalisée dans le Niari, il a été constaté que les personnes vivant avec handicap (PVH) ont délaissé les tentatives individuelles d'amélioration de leurs conditions de vie, et de respect de leurs droits, et se sont organisé en plateforme.

La Plateforme des Associations des Personnes Vivant avec Handicap et Autres du Niari a été créée et agréée en 2015 pour assurer la dignité et l'égalité des chances aux personnes handicapées et faciliter leur intégration dans la société congolaise. Elle entend défendre leurs intérêts aussi bien au plan local que national.

Cependant, l'analyse organisationnelle holistique des Organisations de personnes handicapées (OPH) réalisée avec l'outil ERO (outil de diagnostic organisationnel produit par le PCPA Congo) a révélé les principaux défis auxquels la plateforme et ses OSC membres sont confrontés: leurs capacités organisationnelles, tout comme leur capacité à promouvoir les droits des personnes handicapées de manière cohérente restent faibles.

Ce projet a été mis en œuvre pour le renforcement des capacités des membres de ces OPH sur la connaissance de leurs droits et voies de recours en cas de leur violation, et en matière de gestion associative, de techniques de plaidoyer et d'animation d'un réseau.

LES PRINCIPAUX ACTEURS

Plusieurs acteurs de la société civile et des pouvoirs publics ont été impliqués dans la réalisation de ce projet :



- Les membres de l'Association de lutte contre la pauvreté et pour la protection de la nature(ALPN)
- Les membres de l'Association des Couturiers de Dolisie (ACD)
- Les membres de la Plateforme des associations des personnes vivant avec handicap et Autres du Niari (PAPVHA-N)
- Le Conseil Départemental du Niari
- Le Conseil Municipal de Dolisie
- La Direction départementale des Affaires sociales
- La Direction départementale des Droits humains

Avant je ne savais pas comment gérer mon association, ni comment dialoguer avec les pouvoirs publics. Aujourd'hui, grâce aux formations que nous avons reçu à travers l'Association de lutte contre la pauvreté et pour la protection de la nature, je suis désormais en mesure de faire du plaidoyer, en allant à la rencontre des autorités locales avec l'aide des parties prenantes avec un message clair, pour changer les choses en faveurs des personnes vivant avec handicap. Je remercie énormément le PCPA et l'ALPN pour ce projet. Il faudrait que ce genre d'action ne s'arrête pas. Huguette NIONGO, présidente de l'Association des Femmes et Enfants vivant avec handicap du Niari (AFEVHN)



LA DEMARCHE

L'orientation choisie a conduit le consortium du projet à adopter une approche holistique axée sur les droits humains des personnes handicapées, en prenant soin d'associer dans la mesure la plus large les acteurs étatiques et la société civile opérant à l'échelle locale.

Avant la mise en oeuvre du projet, les étapes suivantes ont été réallisées :

- Recherches dcumentaires (descente sur le terrain, journaux oficiels, internet)
- Établissement du contact avec quelques PVH appartenant à des organisations,
- Realisation du diagnostic organisationnel ERO
- Identification des différents problèmes et leurs éventuelles solutions
- Mise en place de l'équipe projet
- Mobilisation de la contrepartie financière
- Mobilisation des bénéficiaires
- Sensibilisation des pouvoirs publics

Les activités réalisées

- Atelier de formation des membres de la PAPVH sur leurs droits et les voies de recours
- Atelier de sensibilisation des acteurs du secteur public sur l'inaccessibilité des PVH à leurs droits fondamentaux notamment celui de la citoyenneté;
- Mise en place d'un espace informel de concertation entre les pouvoirs publics locaux, les associations des personnes handicapées et les OSC qui œuvrent en leur faveur
- Organisation des réunions de travail du cadre de concertation
- Animation des émissions radiophoniques sur les droits des PVH
- Voyage d'échange d'expérience interafricain à Tunis sur les méthodes de travail (approche par les droits, plaidoyer, Activités génératrices de revenus...) pour autonomiser, aider, appuyer les PVH
- Célébration de la Journée Internationale des PVH, le 3 décembre 2019
- Atelier national d'échange d'expérience sur les acquis des projets mis en œuvre à Makoua

« Grâce à la formation, nous sommes capables de commencer à marcher dans la bonne gestion de nos organisations et nous tenons des réunions plus souvent... j'encourage le PCPA et l'ALPN dans leur mission d'appui-accompagnement » Joseph NYELLELE, président local de l'Union Nationale de Handicapés du Congo (UNHACO)



LES RESULTATS OBTENUS

- Une nette amélioration des connaissances sur les droits et voies de recours en cas de marginalisation (mesurée à partir du pré et post test réalisés lors de l'atelier de sensibilisationdes PVH): par exemple, une plainte a été déposée au Tribunal de grande Instance de Dolisie contre un militaire, auteur de traitements inhumains et dégradants à l'égard de son voisin, PVH. Interpellé par le procureur, le militaire a cessé de violenter la PVH qui ne se plaint plus;
- De plus en plus, les PVH tenant des AGR et nanties des connaissances sur leurs droits, arrivent à défendre leurs droits face aux agents véreux de la mairie, des impôts et de la force publique qui les raquetaient à chaque passage;
- La PAPVHAN a été invité à la Préfecture du Niari à des réunions pour désigner des membres au sein du Conseil Consultatif des personnes vivant avec handicap. ALPN a été consulté par les responsables de la PAPVHAN pour un appui-conseil afin de bien comprendre les critères légaux de désignation au sein de cet organe (qui prévoient que le représentant des personnes vivant avec handicap doit être obligatoirement membre d'une plateforme). Un représentant de la PAPVHAN a été élu par ses membres;
- La priorité des PVH d'accéder à leur droit à la citoyenneté a été pris en compte par le projet à travers l'établissement des CNI à 57/50 bénéficiaires;
- Une Organisation des sourds et malentendants non membre de la plateforme sollicite l'adhésion au réseau local à cause de la visibilité de celle-ci :
- La mise à disposition de la salle de réunion par le conseil départemental pour le fonctionnement de cet espace de concertation, l'autorisation à titre gracieux de l'esplanade du grand marché de Dolisie par le Conseil Municipal ou encore leur implication effective dans l'opération délivrance des CNI aux PVH résultent de ce dialogue vivement voulu entre société civile et pouvoirs publics;
- Les demandes d'audience des membres de la PAPVHAN adressées au préfet du Niari et au directeur départemental des affaires sociales n'avaient jamais trouvé de suite favorable. Saisi sur la question, le cadre de concertation au cours de sa 4ème session, a pris l'engagement d'organiser et faciliter ces rencontres avec les autorités locales notamment le Préfet, les Présidents des Conseils départemental du Niari et municipal de Dolisie pour leur faire connaître les organisations et s'informer sur leurs agendas respectifs.

LES FORCES & FAIBLESSES











FORCES

- Forte implication des parties prenantes
- Maitrise de l'approche basée par les droits

FAIBLESSES

- -Taux d'analphabétisme élévé des PVH
- Cadre juridique national caduque

OPPORTUNITES

Adhésion du congo en 2014 à la convention internationale, ratification du protocole: une porte d'entrée pour la révision de la loi 009/92

MENACES

Cessation des activités de plaidoyer à cause du manque de fonds alloués

LES LEÇONS TIRÉES

- 3
- La connaissance mutuelle du rôle de chaque partie prenante est primordiale;
- La Création d'une dynamique nationale est necessaire pour continuer d'apprendre ensemble et développer le plaidoyer et l'influence sur les politiques publiques à travers une voix commune;
- Les pouvoirs publics prennent en compte les priorités, et apportent des réponses aux problèmes de la société civile lorsque ceux-ci sont bien posés : exemple de la réduction des charges funéraires d'un membre par la mairie de Dolisie, autorisation gracieuse d'occuper l'espace public pour la tenue d'une activité, etc;
- Les pouvoirs publics membres du cadre invitent les PVH à dialoguer, donner leur sentiment par rapport à l'absence des données statistiques désagrégées sur les PVH et contribuer à une analyse commune des pistes de solutions envisagées ou envisageables : cette approche interactive place les deux acteurs dans une logique de co-construction;
- Les parties prenantes ont manifesté le souhait consensuel de la mise en place d'une passerelle ayant une personalité juridique propre, résultant de la légalisation du cadre de concertation;
- Les pouvoirs publics tout comme les vulnérables peuvent avoir des lacunes, les inclure dans le renforcement des capacités pour les responsables des administrations publiques, afin de mettre tout le monde au même niveau d'information.

LES RECOMMANDATIONS



- Renforcer les connaissances des PVH sur la Convention Internationale relative aux droits des Personnes Handicapées pour améliorer leur capacité de participer à la mise en œuvre et l'application de la convention;
- Impliquer les responsables publics en tant que débiteurs d'obligations en matière de respect, de protection et de réalisation des droits des PVH dans tous les processus de renforcement des capacités;
- Tenir compte du niveau d'alphabétisation des bénéficiaires;
- Prendre en compte les langues locales, et la production des outils pédagogiques;
- Recueillir des témoignages sur les expériences et activités (pas forcément les parties prenantes, mais aussi les pouvoirs publics qui ont facilité l'action, les bénéficiaires qui ont subit l'action, etc).



LES PARTENAIRES TECHNIQUES & FINANCIERS













Contacts de l'association

Q Dolisie (Congo) **♦** +242 06 800 65 00/ 05 587 38 96

ibassascheme@gmail.com